

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 21/004/2008 – ÉFAI

6 août 2008

AU 217/08

Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

AUTORITÉ PALESTINIENNE (Gaza)

Au moins 200 Palestiniens

Au moins 200 personnes demeurent détenues dans la bande de Gaza à la suite de mesures de répression prises par le gouvernement *de facto* du Hamas contre des militants politiques et des membres de milices armées affiliés au Fatah. Elles sont détenues au secret, sans bénéficier d'une protection juridique, et Amnesty International pense que nombre d'entre elles ont été torturées. D'autres personnes risquent d'être arrêtées et torturées dans les prochains jours.

Cette répression fait suite à une série d'attentats à l'explosif, dont l'un a tué cinq membres du Hamas et un enfant. Le Hamas a accusé des membres du Fatah, le parti rival de Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, mais le Fatah a nié toute responsabilité dans ces attaques.

Ces 200 détenus ont été arrêtés par des membres des forces de sécurité du Hamas et des Brigades *Ezzedine al Qassam*, une milice armée. Ils ont été appréhendés à leur domicile, sur leur lieu de travail ou dans la rue et placés en détention dans des centres de la police ou des forces de sécurité. Les Brigades *Ezzedine al Qassam* n'étant pas habilitées à procéder à des arrestations, les personnes détenues par elles ont été remises aux forces de sécurité ou placées dans des lieux tenus secrets. Selon des groupes de défense des droits humains présents à Gaza, les détenus ont été systématiquement battus et sont maintenus dans des conditions extrêmement éprouvantes, dans des cellules surpeuplées, dans des postes de police et des centres de détention des services de sécurité intérieure, notamment ceux de Mashtal et de Saraya. La Commission palestinienne indépendante de défense des droits humains, qui a normalement accès aux lieux de détention de Gaza, n'a pas été autorisée à rendre visite aux personnes détenues depuis le 25 juillet. Ces pratiques en matière de détention sont illégales au regard du droit palestinien, qui confère à tout détenu le droit de faire contrôler le bien-fondé de sa détention par un représentant du ministère public sous vingt-quatre heures et par un juge au-delà de soixante-douze heures. Les détenus ont également le droit de bénéficier sans délai des services d'un avocat et de subir des examens médicaux avant et après les interrogatoires, mais ce droit est également bafoué.

Plusieurs centaines d'autres personnes arrêtées à la suite des attentats à l'explosif ont désormais été remises en liberté. Nombre d'entre elles auraient été battues en détention, tandis que certaines affirment avoir en outre été soumises à d'autres méthodes de torture, notamment en étant suspendues par les poignets ou les chevilles et brûlées alors qu'elles étaient encagoulées par des interrogateurs qui tentaient d'obtenir des informations relatives aux auteurs de ces attentats. Certaines personnes enlevées ou arrêtées ont été blessées par balle, souvent au niveau des jambes, puis laissées dans la rue ou dans d'autres lieux publics. La plupart de celles qui ont été libérées continuent de vivre dans la peur et n'osent pas dire leur nom ni parler ouvertement du traitement qu'elles ont subi en détention.

Les arrestations se poursuivent. Le 31 juillet, quelque 17 chefs de file du Fatah ont été arrêtés. Parmi eux figuraient Mohammed al Qudra, gouverneur de Gaza, et Usama al Farra, gouverneur du district de Khan Younis, qui demeurent détenus. Deux hauts dirigeants du Fatah, dont le chef du parti à Gaza, ont été libérés depuis lors et ont indiqué qu'ils n'avaient été ni torturés, ni soumis à d'autres mauvais traitements. Depuis le 2 août, les forces du Hamas ont arrêté plusieurs dizaines de membres du clan Hellis, l'un des plus puissants et des mieux armés de Gaza (les clans de Gaza sont des groupes politiques armés rattachés à une famille), affilié au Fatah. Ces arrestations ont suivi une journée de violents affrontements armés entre les forces du

Hamas et les membres du clan Hellis, qui ont fait une dizaine de morts et une centaine de blessés, et contraint quelque 180 combattants de ce clan à se réfugier en Israël ; certains ont été transférés à Jéricho et d'autres renvoyés dans la bande de Gaza.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En janvier 2006, le Hamas a remporté les élections législatives palestiniennes par une large majorité, puis formé un gouvernement dirigé par le Premier ministre Ismaïl Haniyeh, bien que le chef du Fatah, Mahmoud Abbas, demeure président de l'autorité palestinienne. Au cours de l'année suivante, les affrontements se sont intensifiés entre les forces de sécurité et les milices du Hamas et du Fatah. La formation d'un gouvernement d'union nationale Hamas-Fatah en mars 2007 n'a pas mis fin à ce conflit, qui a encore pris de l'ampleur en mai 2007. En juin 2007, le Hamas a pris le contrôle de toutes les installations des forces de sécurité du Fatah à Gaza. Le président Mahmoud Abbas a dissous le gouvernement d'union nationale et nommé un gouvernement d'urgence qui siège en Cisjordanie. Refusant de reconnaître ce dernier, le Hamas continue d'administrer la bande de Gaza sous la forme d'un gouvernement *de facto*. Depuis juin 2007, Israël a renforcé son blocus sur la bande de Gaza en guise de représailles après avoir été visé par des tirs de roquettes perpétrés par des groupes armés palestiniens. Ce blocus est maintenu malgré une trêve entre Israël et le Hamas qui dure depuis le 19 juin 2008.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent la détention au secret de plus de 200 personnes et les informations indiquant que nombre d'entre elles ont été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à mettre immédiatement un terme à ces violations ;
- demandez instamment que ces détenus soient autorisés sans délai à entrer en contact avec des avocats, des médecins, des membres de la Commission palestinienne indépendante de défense des droits humains et d'autres organisations de défense des droits humains, et avec leurs proches ;
- priez les responsables du Hamas de condamner immédiatement le recours à la torture, d'enquêter sur les allégations de torture et de déférer à la justice les personnes présumées responsables de ce type d'agissements, notamment de passages à tabac et d'autres sévices.

APPELS À :

Responsables du Hamas à Gaza :

Isma'il Abd al Salam Ahmad Haniyeh
Hamas leadership in Gaza
Gaza Strip, Autorité palestinienne

Fax : + 972 (ou 970) 8 288 4815

Formule d'appel : *Dear Mr Haniyeh, / Monsieur,*

Dr Mahmoud Khaled Zahar
Hamas leadership in Gaza

Fax : + 972 (ou 970) 8 286 8971

Formule d'appel : *Dear Dr Zahar, / Monsieur,*

Mr Sa'id Muhammad Sha'aban Siyam
Hamas leadership in Gaza

Fax : + 972 (ou 970) 8 288 1994

Formule d'appel : *Dear Mr Siyam, / Monsieur,*

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 SEPTEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.